

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Noire - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 3 JUIN 1846

AFFAIRES MUNICIPALES.

Parmi les projets qui ont depuis quelque temps occupé notre conseil municipal, l'un des plus importants est sans contredit celui qui a pour objet l'ouverture d'une rue centrale qui, partant de la rue Saint-Côme, viendrait aboutir à la place des Jacobins.

L'utilité d'une large voie dans le périmètre que nous avons vu une fois constatée, nous sommes tout-à-fait à l'aise pour discuter et le lieu où il convenait de l'ouvrir et les conditions de cette amélioration. Nous le dirons tout d'abord, l'emplacement adopté ne nous paraît pas le plus convenable.

Si nous arrivons aux conditions arrêtées entre l'administration et les entrepreneurs de la rue Centrale, il nous faut tout d'abord compléter le rapport de M. le maire, qui a bien dit ce qu'il conviendrait à la ville les terrains concédés à la voie publique, mais qui a oublié de dire ce que coûteraient les intérêts à payer dans le système adopté, qui est celui des annuités.

y aurait à compter pour les intérêts, mais bien 583,875 fr. Nous espérons qu'on ne commettra pas cette faute.

Table with 4 columns: Year (1re année to 16e), Annuité, Intérêts sur 4,500,000 f. à 4 1/2, and Total. Totals: 4,665,000 f. and 540,000 f.

Il y aura donc 540,000 f. à ajouter au chiffre primitif. Le conseil municipal ne nous a pas paru se préoccuper assez de cette obligation; on lui a présenté un projet réellement utile, et il l'a voté d'enthousiasme, sentiment dont il faut toujours se défier quand il s'agit de chiffres.

Dans la dernière séance du conseil, M. le maire a proposé une dépense qui s'élèvera à environ 600,000 f., sauf l'imprévu, et dont la nécessité ne nous paraît pas le moins du monde démontrée; nous voulons parler de l'église de Sainte-Blandine à Perrache. Depuis quelques années, les spéculateurs et les propriétaires font les plus constants efforts pour augmenter la valeur de leurs terrains non bâtis, pour y attirer des constructeurs.

C'est ainsi que les choses se passaient il y a quelques mois à la Guillotière pour l'église de Saint-André; à Lyon elles se passent plus dignement, il faut en convenir. La dévotion des propriétaires de Perrache a sa source, il est vrai, dans le désir d'augmenter la valeur de leurs terrains; mais enfin c'est là un désir bien permis, et, après tout, pourvu qu'on arrive à la glorification de Dieu, toutes les voies sont bonnes.

Nous devons nous élever énergiquement contre la manière dont cette affaire est conduite. M. le maire constate que les devis portent la dépense à 568,000 f., et il vient demander au conseil un vote de 25,000 f. pendant cinq ans. Et le reste, qui le paiera? Les souscriptions? On ne peut seulement pas recueillir ce qui a été promis. Le gouvernement? Il viendra en aide, cela est possible; mais en supposant qu'il donne 100,000 f., ce qui est beaucoup, il y aura encore 4 ou 500,000 f. à la charge de la commune.

LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON.

On vient de publier, dans une brochure, le récit des négociations qui ont précédé l'évasion du prince Louis Bonaparte. Nous y remarquons les lettres suivantes :

« Fort de Ham, le 25 décembre 1845.

» Monsieur le ministre de l'intérieur,
» Mon père, dont la santé et l'âge réclament les soins d'un fils, a demandé au gouvernement qu'il me soit permis de me rendre auprès de lui.

» Ses demandes sont restées sans résultat.
» Le gouvernement, m'écrit-on, exige de moi une garantie formelle.

» Dans cette circonstance, ma résolution ne saurait être douteuse. Je dois faire tout ce qui est compatible avec mon honneur pour pouvoir offrir à mon père les consolations qu'il mérite à tant de titres.

» Je viens donc, monsieur le ministre, vous déclarer que si le gouvernement français consent à me permettre d'aller à Florence remplir un devoir sacré, je m'engage sur l'honneur à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement en témoignera le désir.

» Recevez, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute estime.
Signé NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.

» Je vous envoie, Monsieur le comte, cette lettre par M. le commandant de Ham, mais en même temps je charge M. Poggioli de vous en remettre un duplicata.»

« Fort de Ham, le 14 janvier 1846.

» Sire,
» Ce n'est pas sans une vive émotion que je viens demander à votre majesté, comme un bienfait, la permission de quitter, même momentanément, la France, moi qui ai trouvé, depuis cinq ans, dans l'air de la patrie, un ample dédommagement aux tourments de la captivité; mais aujourd'hui mon père malade et infirme réclame mes soins; il s'est adressé, pour obtenir ma liberté, à des personnes connues par leur dévouement à votre majesté; il est de mon devoir de faire de mon côté tout ce qui dépend de moi pour aller auprès de lui.

» Le conseil des ministres n'ayant pas cru qu'il fût de sa compétence d'accepter la demande que j'avais faite d'aller à Florence, en m'engageant à revenir me constituer prisonnier dès que le gouvernement m'en témoignerait le désir, je viens, sire, avec confiance, faire appel aux sentiments d'humanité de votre majesté, et renouveler ma demande, en la soumettant, sire, à votre haute et généreuse intervention.

» Votre majesté, j'en suis convaincu, appréciera comme elle le mérite une démarche qui engage d'avance ma reconnaissance, et touchée de la position isolée sur une terre étrangère d'un homme qui mérita sur le trône l'estime de l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens propres.

» Je prie, sire, votre majesté de recevoir l'expression de mon profond respect.

» Signé NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

M. Duchâtel répondit, le 23 janvier, que le conseil des ministres avait délibéré sur cette lettre du prince, et que le résultat de la délibération était : « Ce serait la grâce par voie indirecte; et pour que

parti pour Kenig contre Maupertuis, dans une discussion qui s'était élevée entre ces deux savants. Sur ces entrefaites, le docteur Akakia fit imprimer, malgré le roi, une sanglante diatribe. Ce livre fut brûlé à Berlin, en pleine place, par les mains du bourreau; mais, par malheur, il en resta un exemplaire. Impliqué dans ces ardents débats, Voltaire crut devoir envoyer au roi sa clef et sa croix, marques des dignités qu'il en avait reçues, avec ces vers si connus :

Je les reçus avec tendresse,
Je vous les rends avec douleur, etc.

Un moment on crut que la réconciliation allait se faire, mais ce n'était qu'une feinte. Voltaire demanda au roi la permission d'aller aux eaux de Plombières, lui promettant de revenir, mais au fond n'en ayant nullement l'intention. Le roi le lui permit, mais à condition qu'il reviendrait, et pourtant il désire de tout son cœur qu'il ne revienne jamais. Une réflexion qui me vient est celle-ci : Voyez cette réserve, cette politesse, cette modestie poussée jusqu'au ridicule. Frédéric désire en son âme que Voltaire ne mette plus les pieds dans Berlin, et cependant, en homme qui doit donner l'exemple de l'étiquette, il lui fait promettre de revenir. Le poète, de son côté, est bien décidé à ne plus revenir en Prusse; cependant, en courtisan qui connaît son devoir, il promet au roi de revenir. On aimait au dix-huitième siècle à déguiser sa pensée, à dire une chose et à en penser une autre. Beaucoup de formes dans le langage, un ton mielleux, des paroles caressantes et douces, beaucoup de pudeur à l'extérieur, une grande réserve, une politesse exquise, voilà, je crois, ce qui distinguait la société d'alors. Dans une comédie, nous verrons souvent un amoureux maigrir d'amour et ne pas oser avouer sa flamme. Il faudra à Soudéry vingt volumes pour faire dire à deux amoureux qu'ils s'aiment. C'est toujours le mot qu'on ne dit pas. Il y a eu toujours des hommes pour qui la politesse a tenu lieu de devoirs, c'était assez la mode au dix-huitième siècle. Toutefois, cet accessoire préféré au fond, ces devoirs sacrifiés à la forme, dénotent une société qui voltige de çà et de là, et qui, semblable au papillon, cherche à se poser.

Voltaire partit de Berlin en 1755, après y avoir séjourné trois ans. Il s'ar-

rêta trois jours à l'abbaye de Sénones auprès du révérend père dom Calmet, qui crut un moment avoir converti Voltaire. Freytag, résident de Prusse, fit observer à Frédéric que Voltaire était parti, emportant avec lui un exemplaire des poésies du roi, dont il ne manquerait pas de s'amuser en France et en Europe. Aussitôt le roi envoya des gens pour réclamer l'exemplaire. On atteignit Voltaire à Francfort, au moment où il allait sortir de la ville. Il fut arrêté, gardé à vue avec sa nièce, et souffrit de la part des gens du roi toute sorte d'avaries. Le livre réclamé étant dans les malles, et les malles n'étant pas encore arrivées, il fallut attendre. Enfin libre, il alla à Mayence sécher ses habits mouillés du naufrage. De là, il alla à Strasbourg, puis à Colmar; mais il quitta bientôt cette dernière ville, songeant que c'était sur une de ses places que quelques années auparavant on y avait brûlé les ouvrages de Bayle. En attendant, il faisait faire de vives démarches à Paris pour obtenir la permission de rentrer en France.

Il reste encore vingt-trois ans de la vie de Voltaire; je pense que M. Maignien nous les dira plus tard.

M. Maignien nous a fait remarquer dans *Nanine* les quatre vers suivants :

J'estime plus un vertueux soldat,
Qui de son sang sert son pays, l'état,
Qu'un important que sa lâche industrie
Engraisse en paix du sang de la patrie.

Comme on le voit, Voltaire fait ici la guerre aux financiers, aux nobles, aux traitants, aux malotiers. Les hommes doivent s'aimer, car ils sont tous frères; et l'amour, ce grand bien de toute société, ne peut avoir lieu sans la liberté et l'égalité. Encore quelques années, et ces idées germant au cœur de tous les Français, on réduira en poussière la tête de cette hydre qui dévorait la substance du pauvre, et tous nous serons proclamés égaux devant la loi comme nous le sommes par les droits de la nature. Voltaire poursuivit toujours le même projet, et ce projet est une émancipation.

LE SAGE. — Cet auteur a une morale pure, irréprochable au fond; mais il n'est indigne pas assez contre le vice. *Trascimi, et nolite peccare*.... Entrez

FEUILLETON DU CENSEUR. — 3 ET 4 JUIN.

FACULTÉ DES LETTRES.

COURS DE LITTÉRATURE FRANÇAISE.

En 1750, Voltaire partit pour la Prusse. Le roi Frédéric l'avait, dans une lettre, comparé au soleil couchant. Voltaire, pour prouver au prince qu'il n'était pas un soleil levant qu'au soleil couchant, partit pour le royaume de Prusse. Le prince royal le reçut avec la cordialité et la franchise d'un roi philosophe qui aimait les lettres et honorait ceux qui les cultivaient. Ces deux personnages étaient dans une intimité si grande, qu'ils entraient sans aucune façon dans les appartements l'un de l'autre. On ne les séparait que pour le dîner, et ils se promenaient ensemble dans le jardin. Voltaire était le frère de Frédéric. On ne les séparait que pour le dîner, et ils se promenaient ensemble dans le jardin. Voltaire était le frère de Frédéric. On ne les séparait que pour le dîner, et ils se promenaient ensemble dans le jardin. Voltaire était le frère de Frédéric.

la clémence du roi puisse s'exercer, il faut que la grâce soit méritée et franchement avouée. »

Ce fut alors que M. Odilon Barrot intervint officiellement. Voici, dit la brochure, le modèle de lettre que l'honorable député rédigea et que M. Duchâtel annota de sa main :

« Sire, » Mon père a fait parvenir à Votre Majesté un vœu que recommandent l'état de sa santé et les infortunes qui ont rempli et honoré sa vie. J'avais cru faciliter la réalisation de ce vœu en prenant l'engagement de me reconstituer prisonnier aussitôt que le désir m'en serait manifesté; j'espérais que le gouvernement de Votre Majesté verrait dans cet engagement une garantie de plus et un lien nouveau à ceux que devra m'imposer la reconnaissance; mais puisque cet engagement a soulevé des objections, je le retire pour me réunir purement et simplement au vœu de mon père, et me confier aux généreuses inspirations de Votre Majesté.

« Lorsqu'en vous transmettant ma prière, Sire, je vous parlais de reconnaissance, c'est spontanément et avec la conscience du devoir qu'elle impose.

« Je prie Votre Majesté, etc. »

Ce modèle de lettre était approuvé par plusieurs députés, mais le prince ne l'accepta point. Il avait pris avec lui-même l'engagement de ne pas faire un pas de plus que sa lettre au roi, et il crut que son honneur l'obligeait à rester dans cette limite.

— Nous pouvons enfin donner des détails précis, exacts, circonstanciés, officiels, sur l'évasion du prince Louis-Napoléon. Ces détails, c'est dans le *Journal de la Somme* que nous les trouvons. Voici une lettre que M. F. Degeorge, l'un des collaborateurs de la feuille picarde, a reçue de l'ex-prisonnier de Ham, aussitôt son arrivée à Londres :

« Mon cher monsieur Degeorge,

« Le désir de revoir encore mon père sur cette terre m'a fait tenter l'entreprise la plus audacieuse que j'aie jamais tentée; il m'a fallu plus de résolution et de courage qu'à Strasbourg et à Boulogne, car j'étais résolu à ne pas supporter le ridicule qui s'attache à ceux qu'on arrête sous un déguisement, et un échec n'eût plus été supportable. Mais enfin voici les détails de mon évasion.

« Vous savez que le fort était gardé par 400 hommes qui fournissaient une garde journalière de 60 soldats placés en sentinelles au dehors du fort; de plus, la porte de la prison était gardée par trois géôliers, dont deux étaient toujours en faction. Il fallait donc passer devant eux d'abord, puis traverser toute la cour intérieure devant les fenêtres du commandant; arrivé là, il fallait passer le guichet où se trouvaient un soldat de planton et un sergent, un portier-consigné, une sentinelle et enfin un poste de 30 hommes.

« N'ayant voulu établir aucune intelligence, il fallait fatalement avoir recours à un déguisement. Comme on faisait réparer plusieurs chambres du bâtiment que j'habitais, il était facile de prendre un costume d'ouvrier. Mon bon et fidèle valet de chambre, Charles Thelin, se procura une blouse et des sabots; je coupai mes moustaches et je pris une planche sur mes épaules.

« Lundi matin, je vis les ouvriers entrer à six heures et demie. Lorsqu'ils furent à l'ouvrage, Charles leur porta à boire dans une chambre, afin de les empêcher de se trouver sur mon passage. Il devait aussi appeler un gardien en haut, tandis que le docteur Conneau causerait avec les autres; et cependant, à peine sorti de ma chambre, je fus accosté par un ouvrier qui me prit, en passant, pour un de ses camarades. Au bas de l'escalier, je me trouvai face à face avec un gardien. Heureusement, je lui mis la planche que je portais devant la figure. Je parvins dans la cour, tenant toujours la planche du côté des sentinelles et devant les personnes que je rencontrais.

« En passant devant la première sentinelle, je laissai tomber ma planche; je m'arrêtai pour en ramasser les morceaux. Je rencontrai alors l'officier de garde; mais il lisait une lettre et ne me remarqua pas. Les soldats au poste du guichet semblèrent étonnés de ma mise; le tambour se retourna même plusieurs fois. Cependant le planton de garde ouvrit la porte, et je me trouvai hors de la forteresse. Mais là, je rencontrai des ouvriers qui venaient à ma rencontre, et qui me regardèrent avec attention. Je mis bien ma planche de leur côté; mais ils paraissaient si curieux que je pensais à peine pouvoir leur échapper, lorsque je les entendis s'écrier : « Oh ! c'est Bernard ! »

« Une fois dehors, je marchai rapidement vers la route de Saint-Quentin. Peu de temps après, Charles, qui, la veille, avait retenu une voiture pour lui, me rejoignit, et nous arrivâmes à Saint-Quentin.

« Je traversai la ville à pied, après m'être défilé de ma blouse. » Charles s'étant procuré une voiture de poste, en prétextant une course à Cambrai, nous arrivâmes sans encombre à Valenciennes, où je pris le chemin de fer.

« Je m'étais procuré un passeport belge, mais on ne me l'a demandé nulle part.

« Pendant mon évasion, le docteur Conneau, toujours si dévoué, restait en prison et faisait croire que j'étais malade, afin de me donner le temps de gagner la frontière. J'espère qu'il n'aura pas été maltraité; ce serait pour moi une bien grande douleur, vous le comprenez.

« Mais, mon cher Monsieur Degeorge, si j'ai éprouvé un vif sentiment de joie lorsque je me suis vu hors de la forteresse, j'éprouvai une bien triste impression en passant la frontière. Il fallait, pour me décider à quitter la France, la certitude que jamais le gouvernement ne me mettrait en liberté si je ne consentais à me déshonorer; il fallait aussi que j'y fusse poussé par le désir de tenter tous les moyens pour consoler mon père dans sa vieillesse.

« Adieu, mon cher Monsieur Degeorge; quoique libre, je me sens bien malheureux. Recevez l'assurance de ma vive amitié, et si vous le pouvez, tâchez d'être utile à mon bon Conneau.

» LOUIS-NAPOLÉON. »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 30 mai.

DISCUSSION DU BUDGET DES DÉPENSES.

« Chap. 17. — Secours à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique, 200,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 18. — Subvention à la caisse des retraites du Conservatoire de musique, 43,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 19. — Secours aux établissements généraux de bienfaisance, 561,000 fr. »

M. DE BEAUMONT (Somme) voudrait qu'une partie de ce crédit fût employée à encourager la création de bureaux de bienfaisance dans les communes rurales.

M. DUCHATEL croit qu'il y aurait plus de dangers à entrer dans cette voie que d'avantages à en attendre.

MM. Chegaray et Duchâtel échangent quelques observations sur une pétition récemment rapportée et relative aux sourds-muets.

M. BOUDET parle d'un sourd-muet qui a trouvé le moyen de faire articuler les sourds-muets, de les faire en quelque sorte parler et entendre.

M. DUCHATEL : Les expériences faites à ce sujet sont suivies avec le plus vif intérêt.

Le chapitre est adopté.

« Chap. 20. — Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance, 297,000 fr. »

M. DE L'ESPINASSE trouve bon qu'on travaille à moraliser les jeunes détenus, mais il voudrait qu'on fit quelque chose pour les enfants indigents qui n'ont rien eu à démêler avec la Justice.

M. DUCHATEL : Ce serait entrer dans la voie de charité légale, et ce serait une mesure funeste.

Après quelques observations de M. Luneau dans le même sens, le chapitre est adopté.

« Chap. 21. — Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc., 220,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 22. — Subvention pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux, 400,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 23. — Secours aux sociétés de charité maternelle, 420,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 24. — Secours aux étrangers réfugiés en France, 4,700,000 fr. » — Adopté.

« Chap. 25. — Secours aux condamnés politiques sous la Restauration, 23,000 fr. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au service départemental, mais auparavant je donne la parole à M. de Courtais sur l'ordre du jour.

M. DE COURTAIS : J'ai l'honneur d'annoncer à la chambre que mardi j'adresserai à M. le ministre de la guerre des interpellations sur l'affreuse nouvelle qui a été apportée hier par les journaux d'Alger.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre : Je pourrais objecter que ce jour a été désigné par la chambre des pairs; mais je dirai tout de suite que le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle à cet égard que celles qui ont été données par les journaux.

Je voudrais pouvoir dire qu'un pareil fait est impossible, mais, avec un ennemi aussi barbare et aussi fanatique que celui auquel nous avons affaire, je ne saurais donner cette assurance à la chambre.

M. DE COURTAIS insiste pas.

M. DUBOIS (de Nantes) demandera lundi la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur les instituteurs communaux.

M. ROSSIGAC demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif aux chemins de Bordeaux à Bayonne. (Murmures.)

La discussion du budget est reprise.

« Chap. 27. — Traitement et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements, 3,205,200 fr. »

M. LEYRAUD : Lors de la discussion de l'adresse, j'ai dénoncé à M. le ministre de l'intérieur des faits électoraux dont la gravité a frappé toute la chambre. (Marques d'impatience au centre.) Je ne rentrerai pas dans les détails. (Ah ! ah ! c'est bien heureux !) Mais je viens rappeler à M. le ministre de l'intérieur l'engagement qu'il a pris alors, celui d'examiner les faits. Aujourd'hui la justice a prononcé; M. le ministre de l'intérieur a eu le temps d'examiner, je viens lui demander le résultat de cet examen.

J'ai cru voir un indice de ce résultat dans l'avancement accordé au magistrat qui avait qualifié à cette tribune les mêmes faits d'innocents, d'inqualifiables. L'élévation de l'accusateur me semble la condamnation de l'accusé.

Pendant que je suis à la tribune, je signalerai à la chambre un autre fait qui s'est passé dans le département de l'Isère. Le juge de paix de la Côte-Saint-André se portait comme candidat aux élections du conseil général; il a été menacé par le préfet de toute la colère du gouvernement, parce qu'il compromettrait une candidature dont le préfet avait tout fait pour assurer le succès au profit du *républicain Saint-Romme*.

Ainsi, il est avéré qu'un préfet emploie tous les moyens pour assurer le succès d'une candidature agréable à l'administration; il est avéré, et cela à la veille des élections, qu'un préfet peut user d'intimidation à l'égard des fonctionnaires publics amovibles pour les forcer à abdiquer leurs droits de citoyens.

M. DUCHATEL : L'honorable préopinant a déclaré qu'il ne voulait pas entrer dans les détails. Je n'y entrerais que comme lui et pas plus que lui, en me bornant toutefois à répondre à ce qu'il y a de nouveau dans son discours.

Je dirai d'abord, en ce qui concerne le préfet de la Creuse, que toutes les recherches, toutes les vérifications possibles ont été faites et qu'elles ont été tout à son avantage; il en est résulté qu'il n'avait pas montré de mauvaise foi dans la confection des listes électorales. (Interruption.)

M. L. DE MALLEVILLE : Je demande la parole.

M. DUCHATEL : Il est bien vrai que plusieurs des arrêts qui avaient cassé les décisions du préfet de la Creuse ont été confirmés par la cour de cassation, mais cela ne prouve rien contre la bonne foi de ce fonctionnaire. D'autres arrêts ont été cassés par la cour de cassation; que diriez-vous si je taxais de mauvaise foi ceux en faveur de qui ils avaient été rendus?

Quant au préfet de l'Isère, je le déclare sans détour, j'ai regretté l'acte qu'on lui reproche. Mais M. Pellenc est l'un de nos fonctionnaires les plus éclairés, les plus expérimentés et les plus consciencieux, et je n'ai pas cru devoir en priver l'administration pour une faute de cette nature.

Mais comment ce fonctionnaire si éclairé, si expérimenté, si consciencieux, a-t-il pu commettre un acte que le gouvernement est forcé de blâmer? Le voici : le juge de paix auquel la lettre a été écrite, quoique appartenant à l'opinion constitutionnelle, avait fait une sorte d'arrangement avec le candidat radical qui se présentait en concurrence du candidat du gouvernement, arrangement qui avait pour objet, dans le cas où il ne réussissait pas, lui troisième candidat, d'évincer le candidat conservateur plutôt que le candidat radical. On comprend que lorsque M. Pellenc a appris cela, il a dû en éprouver quelque irritation; c'est sous cette impression que sa lettre a été écrite.

M. CORNE ne vient pas discuter la bonne ou la mauvaise foi de M. le préfet de la Creuse; il ne s'occupera qu'à M. Pellenc. Il remercie M. le ministre des paroles de blâme qu'il vient de faire entendre au sujet de la lettre écrite par ce fonctionnaire. Mais il s'effraie, en présence du refus de la part du gouvernement de destituer un fonctionnaire qui a ainsi abusé de son pouvoir, des progrès que nous avons faits en matière d'élections depuis Casimir Périer. Ainsi, dit-il, aujourd'hui il est admis qu'un fonctionnaire, un préfet, peut impunément user de son influence dans les élections; il y a quinze ans, c'était bien différent.

M. MARTIN (de l'Isère) : M. le préfet de l'Isère ne m'a pas donné le droit de m'étonner de la lettre dont on vient d'entretenir la chambre; mais dans cette lettre on parle, en termes que j'ai le droit de qualifier d'inconvenants, de M. Saint-Romme, l'un des hommes les plus honorables du département de l'Isère, et j'ai le droit de déclarer qu'il n'y a qu'un homme de la trempe constitutionnelle de M. le préfet de l'Isère qui ait pu écrire une pareille lettre.

M. BLIN DE BOURDON signale des disgrâces dont deux électeurs de son arrondissement ont été l'objet de la part de l'administration pour avoir voté en sa faveur. Il cite notamment un percepteur qui a été changé de résidence.

M. DUCHATEL explique les faits cités par le préopinant. Le percepteur dont il a parlé n'a pas été disgracié; il a été envoyé dans une autre résidence. Mais est-ce que ce n'est pas le droit de l'administration de changer les fonctionnaires de résidence?

M. le ministre cite des chiffres établissant qu'il résulte des décisions de la cour royale d'Amiens qu'aucun reproche ne peut être adressé au préfet du département de la Somme. Les amis de M. Blin de Bourdon avaient en grand nombre formé des pourvois; la plupart ont été rejetés. Le fils même de M. Blin de Bourdon a été rayé. (Rires.)

M. JOLY demande le renvoi à lundi. (Oui ! oui !)

La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Courier*.)

Séance du 1^{er} juin.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

La délibération porte sur le chapitre 27, ainsi conçu :

« Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements, 3,205,200 f. »

M. DE LAROCHEJACQUELIN : La joute brillante à laquelle nous avons assisté la semaine dernière a uniquement porté sur les principes; il faut pourtant s'occuper un peu de ce qui se passe, des actes de l'administration; c'est ce que je ferai pour mon compte.

J'ai eu déjà occasion de me plaindre des visites domiciliaires qui ont eu lieu chez plusieurs personnes de mon arrondissement; ces visites continuent et prennent un caractère de plus en plus odieux. Ainsi, dernièrement, on en a fait une chez M^{me} de Gouvello, une femme de 80 ans, qui est la mère des pauvres dans le canton. J'ai tort de dire une visite; il y en a eu deux consécutives chez M^{me} de Gouvello, et elles étaient accompagnées de tous les petits détails de persécution qui les rendent si odieuses.

Je m'étonne de cette persistance de l'autorité après les justes plaintes que j'ai fait entendre. Est-ce donc un défi qu'on nous jette? Alors qu'on nous le dise. Je sais bien qu'au commencement d'une révolution et même d'une restauration les excès de zèle sont inévitables; mais aujourd'hui que tout le monde est tranquille, je demande si de pareilles rigueurs sont justifiables.

Je me suis plaint également, il y a quelque temps, de l'envoi de garnisaires dans la plupart des cantons de mon arrondissement. À cet égard encore, on n'a tenu aucun compte de mes plaintes. Je regrette ici d'avoir à parler de moi; mais je n'ai jamais rien demandé pour mes électeurs, qu'on me permette de défendre mon arrondissement.

dans une sainte colère, mais ne péchez pas, disent les livres saints. C'est cette sainte indignation, ce zèle ardent qui manque à l'auteur de *Turcaret*. Il ne tergiversa pas, si vous voulez; mais on s'aperçoit qu'il ne le fait pas assez. Ce manque de feu porte à croire que Le Sage était, sinon vicieux, au moins trop tolérant. En tous cas, ce défaut est chez lui un manque de sensibilité. « Celui qui ne tressaille pas, dit Jean-Jacques Rousseau, à la découverte d'une vérité, celui-là, à coup sûr, ne l'a aperçue qu'à demi. »

En 1708, Le Sage donna son *Turcaret*. Les besoins de la France, dit un critique, avaient multiplié les traitants et les maltôtiers. Le Sage, qui, dans son modeste emploi des fermes, les avait vus de près, en fit une justice éclatante. On peut dire même qu'il les corrigea. L'action de cette comédie est faible et presque nulle; mais ce défaut est racheté par un grand nombre de scènes excellentes, par des peintures vraies, un dialogue vif et naturel, une gaieté piquante et satirique, par la finesse des détails, par la force et le poli des expressions, enfin par une verve comique et étincelante.

DESTOUCHES. — Philippe Néricault-Destouches, né l'an 1680 à Tours, a cette gloire, peut-être unique, dit le même critique, de n'avoir jamais blessé dans ses comédies ni la morale ni la décence.

En 1740, il débuta par le *Curieux impertinent*, pièce froide, sans comique, sans vraisemblance, et faiblement écrite. *L'Ingrat* suivit de près le *Curieux*. Cette pièce ne pouvait pas réussir. Comment rire de ce qui fait horreur? Comment supporter un homme qui se vante d'être ingrat, qui s'en fait comme un titre de gloire, et qui donne des leçons d'ingratitude comme on donne des leçons d'escrime? Après *L'Irrésolu*, le *Médisant*, le *Triple Mariage* et l'*Obstacle imprévu*, Destouches, qui n'avait fait paraître jusqu'alors que des pièces faibles et médiocres, s'éleva en 1727 au rang de nos premiers auteurs comiques par le succès du *Philosophe marié*. Le style de cette pièce est élégant et facile, l'action menée avec art, les caractères convenablement développés, les incidents habilement ménagés, les situations heureuses et comiques, le dialogue naturel et dramatique, le dénouement heureux, et le rôle de Céliane une création neuve et originale qui anime l'action et la soutient. Le *Glorieux*, autre comédie de Destouches, vient disputer au *Philosophe marié* le titre de chef-d'œuvre de l'auteur. Il y a dans cette pièce des situations très fortes, des scènes pro-

fondement comiques; mais personne ne prend intérêt au triomphe du *Glorieux*, et le drame ne se soutient qu'à l'aide d'une intrigue romanesque. De plus, Tuilière est un homme insolent et grossier, Philinte ignoble et ridicule, et le dénouement incomplet. Mais aussi le rôle de Lisimon rivalise avec celui de Céliane dans le *Philosophe marié*. Le *Glorieux* ayant péché par orgueil, il semble qu'à la fin de la pièce il aurait dû être puni par là. Cette réflexion a fait croire à plusieurs critiques que primitivement le dénouement de cette comédie avait dû être tel, mais que pour complaire au principal acteur, homme plein de vanité et bouffi d'orgueil, Destouches avait changé son dénouement.

Voici le portrait que fait d'Alembert de Destouches et de Dufresny; je pense qu'on le lira avec plaisir :

« Tous deux brillèrent à peu près dans le même temps sur la scène, et s'y distinguèrent par des qualités différentes et presque opposées. Destouches, naturel et vrai, sans jamais être ignoble ou négligé; Dufresny, original et neuf, sans cesser d'être vrai et naturel; l'un, s'attachant à des ridicules plus apparents; l'autre, saisissant des ridicules plus détournés; le pinceau de Destouches plus égal et plus sévère, la touche de Dufresny plus spirituelle et plus libre; le premier, dessinant avec plus de régularité la figure entière; le second, donnant plus de trait et de jeu à la physionomie; Destouches, plus réfléchi dans ses plans, plus intelligent dans l'ensemble; Dufresny, animant par des scènes piquantes sa marche irrégulière et décousue; l'auteur du *Glorieux*, sachant plaire à la multitude et aux connaisseurs; son rival, ne faisant rire la multitude qu'après que les connaisseurs l'ont avertie; tous deux enfin occupant au théâtre une place qui leur est propre et personnelle; Dufresny, par un mélange heureux de verve et de finesse, par un genre de gaieté qui n'est qu'à lui, et qu'il trouve néanmoins sans la chercher, par un style qui réveille toujours sans qu'on ose le prendre pour modèle, et qu'on ne doit ni blâmer ni imiter; Destouches, par une sagesse de composition et de pinceau qui n'ôte rien à l'action et à la vie de ses personnages, par un sentiment d'honnêteté et de vertu qu'il sait répandre au milieu du comique même, par le talent de lier et d'opposer les scènes entre elles; enfin, par l'art plus grand encore d'exciter le rire et les larmes, sans qu'on se repente d'avoir ri, ni qu'on

s'étonne d'avoir pleuré. » (D'Alembert, *Eloge de Destouches*.)

PIRON. — Piron s'est peint tout entier dans la *Métromanie*, comédie qui parut en 1758. C'est sans contredit le chef-d'œuvre de Piron, et peut-être celui de la comédie au dix-huitième. La conception est des plus simples, et l'auteur en a tiré un parti vraiment extraordinaire. Une verve admirable, des vers étincelants d'esprit, un art parfait dans la conduite de la pièce, dans le choix des incidents, dans la progression et la vérité des effets et des situations, voilà ce qui distingue la *Métromanie* de Piron. Un auteur contemporain a ainsi caractérisé cette pièce :

Chef-d'œuvre où l'art approche du génie...

Ce magnifique vers :

Muses, tenez moi lieu de fortune et d'amour,

donne en quelque sorte l'analyse de la pièce. M. Maignien nous a fait remarquer que cette comédie manque d'intérêt, qu'il y a quelques vers obscurs, mais que le dialogue y est plein de vivacité et toujours naturel. Le rôle du *Métromane* est beau, sa passion pour les vers louable; mais le rôle du père, qui ne veut pas que son fils fasse des vers, et qui pérorne longuement sur les ennuis et les inconvénients de la poésie, est loin d'être à l'abri de tout reproche. Malgré ses défauts et quelques idées absurdes semées de çà et de là, la *Métromanie* de Piron passe parmi les connaisseurs pour un chef-d'œuvre de style et pour la meilleure comédie du dix-huitième siècle.

GRESSET naquit à Amiens en 1709. Il fut élevé par ses parents, et entra ensuite dans leur ordre. Mais il s'était trompé dans sa vocation; car les Muses, et non les règles des révérendissimes pères, devaient lui tenir lieu de fortune et d'amour. En 1747, il donna le *Méchant*, comédie qui peut être mise à côté de la *Métromanie* de Piron. La versification de cette pièce est élégante et facile. L'imitation de la conversation qui régnait alors dans le monde y est vraie et spirituelle, pleine de grâce et de précision. Ce sont, à chaque page, des traits au lieu de raisonnements, des tournés d'une façon piquante; c'est l'art ou plutôt la facilité de parler de tout sans s'intéresser à rien. Il dit de son procureur :

C'est un homme admirable, et qui, par son adresse, Aurait fait enformer les sept sages de Grèce.

... Pourquoi l'envoi de ces garnisaires? Peut-on dire que c'est pour aller les réfractaires? Non, car on en a envoyé dans des canots. Il n'y a pas de réfractaires. Peut-on alléguer des désordres? Pas davantage; il n'y a eu de désordre qu'un mois dans mon arrondissement à l'occasion d'un réfractaire qui avait été tué par un gendarme.

... Pourquoi envoie-t-on des garnisaires? Pour empêcher, dit-on, que les réfractaires n'influencent sur les élections. Ce n'est pas encore cela. Je déclare d'ailleurs, pour mon compte, que je ne serais pas à la chambre, si je ne pouvais être élu que par la menace.

... Quelles sont donc les raisons de l'administration? Il n'y en a aucune. Le député de l'arrondissement est incommodé. (Dénégation.)

... Non! non! il a ses bons côtés. (On rit.)

... M. DE LAROCHEJACQUELEIN: J'entends dire que M. de Larochejacquelein a ses bons côtés (nouveaux rires); oui, sans doute il a ses bons côtés, et notamment celui de dire à tous la vérité en face. Mais il n'en est pas moins vrai qu'on ne l'aime guère, et que l'on serait fort aise de s'en débarrasser. Voilà le résultat de ces envois de garnisaires. On espère dégoûter les populations d'un député qui leur vaut de pareils désagréments et les amener à se dire: Si nous avions pour représentant un ami du gouvernement, un aide-de-camp du roi, par exemple, il en serait autrement. (On rit encore.)

... Eh bien! je le demande, une pareille conduite est-elle convenable? Vous savez quels dangers résultent pour la moralité d'une population du séjour de garnisaires dans une localité. (Rires.)

... Eh bien! encore une fois, est-il convenable de faire sans nécessité de semblables dangers sur des populations? Ne faut-il pas surtout conformer à l'esprit du gouvernement bourgeois? On s'appelle Montmorency ou M. Guizot, qu'on soit gentilhomme ou bourgeois (Une voix: Gentilhomme comme ceux du comte de Beauvallon!). On ne doit pas pratiquer une politique semblable à celle que je viens de signaler. Qu'on soit noble ou bourgeois... (Murmures.) Et, Messieurs, ce n'est pas moi qui ai le premier divisé le pays en classes, c'est M. Guizot.

... M. DUCHATEL dit que le gouvernement a des devoirs particuliers à remplir dans le Morbihan, et que les troupes n'ont pas outrepassé les leurs.

... M. DE LAROCHEJACQUELEIN: Je suis bien loin de prétendre que les troupes ne font pas leur devoir; mais tout le monde sait que dans les campagnes les soldats font souvent autre chose que la guerre. (On rit.)

... M. DE LAPLESSE dit que M. de Larochejacquelein est fort sincère dans son serment; mais il est député d'un pays facile à agiter et où M. de Larochejacquelein n'aurait pas tous les votes qu'il obtient si on savait qu'il tient à son serment. Il y a dans ce pays, en effet, certaines congrégations qui croient que le serment n'oblige pas.

... M. DE LAROCHEJACQUELEIN: Je ne me cache pas à mes électeurs, je leur envoie tout ce que je dis à cette tribune. (On rit.) On connaît mes opinions, je les dis assez à tout le monde. M. de Laplesse se trompe sur l'état de mon département. Ce pays restera dans les voies légales. Seulement, je prie tous mes amis d'aller aux élections prochaines. Il y aura donc un mouvement inusité, et M. de Laplesse lui-même, qui avait été nommé sans conteste, aura un concurrent sérieux. (Ah! ah!)

... M. JOLY accuse le gouvernement d'avoir pratiqué dans le corps électoral l'intimidation qui vicie les suffrages. Le gouvernement s'est d'abord engagé dans une voie plus pure, mais nous sommes depuis de date de la circulaire qui recommandait aux préfets de laisser aux fonctionnaires toute liberté. Bientôt on se relâcha de cette impartialité. L'honorable membre cite un substitut envoyé à sixante lieues de son siège pour avoir, en 1833, voté contre un candidat du pouvoir, dans le Midi. Un autre fonctionnaire fut destitué pour avoir été candidat à la députation et nommé. Un juge de paix qui avait été nommé conseiller général contre un candidat préféré par le pouvoir fut envoyé dans une lointaine résidence.

... M. le ministre de l'intérieur a dit que le gouvernement avait la majorité partout. Est-ce par hasard dans les gardes nationales? Mais cela n'est pas vrai, car il y a des gardes nationales qu'on n'ose pas reconstruire, malgré la volonté de la loi. Est-ce dans les conseils municipaux? Mais quatre jours avant de prononcer son discours, si plein d'étranges affirmations, M. le ministre signait l'ordonnance de dissolution du conseil municipal de Toulouse. (Sensation.)

... Le remède à la situation, c'est la réforme. Non pas une de ces réformes insignifiantes comme on en évoque de temps en temps pour le besoin des circonstances, mais la grande réforme qui appellera tous les citoyens à donner leur vote.

... L'honorable membre termine en s'appuyant, pour demander la réforme, sur des phrases extraites des livres de M. Guizot.

... M. BENJAMIN DEJEAN, député de Castelnaudary où se seraient passés les faits dont M. Joly a parlé: Des actes semblables, s'ils se passent au profit de l'opposition, sont tout simples; s'ils en est autrement, ils sont très blâmables. Pour un procureur du roi, la loi interdit la candidature dans son arrondissement; elle n'interdit pas

aux procureurs du roi la candidature dans leurs arrondissements pour les fonctions de conseiller général. Mais il y a des questions de convenances. (Ah! ah!)

Je dis que le seul renom qu'un procureur du roi ne restera pas parfaitement impartial et parfaitement éloigné de toute passion doit engager l'administration à faire des démarches auprès de lui pour l'engager à se désister. Eh bien! il est arrivé que le magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, animé par la lutte où il avait triomphé, obliant son devoir, s'est servi d'une lettre d'un de ses supérieurs, qu'il aurait dû lui rendre après l'avoir trouvée, et s'en est servi dans un but blâmable. M. le garde des sceaux ne pouvait pas laisser à un magistrat qui avait oublié ses devoirs la direction du parquet de l'arrondissement. Il a tenu compte de ses services, puisqu'il l'a, non révoqué, mais seulement déplacé.

La séance continue.

Chronique.

Un terrible incendie s'est déclaré ce matin, à une heure, au troisième étage d'une maison attenante à l'hôtel de la rue Quatre-Chapeaux et a jeté la désolation dans plusieurs familles. L'appartement qui a été le premier embrasé était occupé par un maître charpentier. La femme de ce dernier s'est sauvée la première avec son jeune enfant. Le mari et son contre-maître ont voulu emporter, l'un son argent, l'autre quelques objets de première nécessité; mais les flammes les ont atteints, et ils auraient été inévitablement victimes de leur imprudence s'ils n'avaient été promptement secourus. Ils ont été conduits à l'hôpital, ayant plusieurs parties du corps entamées par le feu.

Le plancher du troisième étage s'est bientôt enfoncé dans l'étage inférieur, où étaient plusieurs personnes; quelques unes ont été transportées à l'hôtel Dieu dans un état désespéré.

Deux pompiers ont été blessés; l'un a eu son casque aplati sur la tête par la chute d'une poutre. On parle de plusieurs personnes qui seraient restées dans les décombres du troisième étage, et qui auraient été consumées; mais nous n'avons pu recueillir des renseignements certains sur ce bruit qui, il faut l'espérer, ne sera point confirmé.

— On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur,
 » Permettez-moi de vous entretenir des muselières. Je ne veux pas parler de muselières politiques, si variées de formes; je ne veux pas même y faire allusion. Il est question de celles qu'on applique aux chiens.

« N'êtes-vous pas, comme tout le monde, étonné de la fécondité de notre administration en ordonnances relatives aux chiens errants qui peuvent devenir enragés? Tantôt on les met dans des sacs, tantôt on les empioie avec des lacets, des tenailles de bois et autres engins. On voit bien que la chanson de nos bons agents n'est pas de notre siècle :

« Ah! que les chiens sont heureux!
 » Au coin des rues, etc.

« A voir ces nouvelles ordonnances tous les six mois, on dirait que la police en est aux expédients sur cette question, et qu'elle craint une coalition de chiens. Adoptez donc enfin un système quelconque, soit empoisonnement, soit impôt, soit assomage ou emprisonnement, ou collier marqué et timbré, ou muselière, ou attache, ou entraves, car les chiens et leurs maîtres ne savent plus sur quel pied danser. Si les chiens ont un collier marqué, pourquoi les empoisonner? S'ils sont attachés, pourquoi les museler? Et tant d'autres questions que l'on pourrait faire!

« On ne peut exiger que l'administration tranche par une ordonnance de police la question si controversée de la rage et des causes de son développement chez les chiens; mais elle pourrait bien ne pas battre la campagne. Elle dit: les chiens errants deviennent enragés; mais on peut lui répondre que ce sont les chiens enragés qui deviennent errants, que dans l'Orient on ne connaît pas la rage; là, cependant, tous les chiens sont errants; ils sont chargés de la police et du nettoiement des rues; ils vivent en famille, en société, dans les différents quartiers que chaque troupe regarde comme son domaine. Elle dit: pendant les chaleurs les chiens sont disposés à la rage, et c'est au contraire en décembre et janvier, à l'époque du rut, qu'il y a le plus de chiens enragés. On ajoute que la privation d'eau détermine la rage; mais nous répondrons encore qu'en Orient il fait plus chaud et qu'il y a moins d'eau que dans la France ou dans la Suisse, où la rage est si fréquente, soit parmi les chiens, soit parmi les renards. Il est vrai que le chien boit souvent, boit beaucoup, et pendant les chaleurs aime à se baigner. Si ce fait était vrai, la muselière prédisposerait à la rage; et, en effet, n'est-ce pas un tourment horrible de ne pouvoir boire quand on a soif, ni se gratter quand une puce pique?

« Avant d'adopter successivement tant de mesures bonnes ou mauvaises, ne faudrait-il pas commencer par discuter les questions suivantes :

« L'époque du rut (décembre et janvier dans nos climats) est-elle l'époque où il y a le plus grand nombre de chiens enragés?
 » Les chiens isolés, continuellement attachés, et qui ne peuvent obéir à l'instinct sexuel, y sont-ils prédisposés plutôt que les autres?

« Les chiens de chambre, les chiens de dame, nourris au café et au biscuit, n'ayant pas les mœurs dissolues des chiens errants, en sont-ils plus souvent atteints?

« Peut-on reconnaître, comme causes déterminantes, les grands froids, les grandes chaleurs, ou plutôt les transitions brusques du chaud au froid, ainsi qu'on l'observe dans toutes les maladies intermittentes?

« La Bresse, où les habitations sont à de grandes distances, où les chiens vivent isolés, sans être privés d'eau, n'est-elle pas la contrée de nos environs qui fournit le plus de chiens enragés?
 » UN KYNOPHILE. »

Spectacles du 3 juin.

GRAND-THEATRE. — Charles VI, grand-opéra.
 THEATRE DES CELESTINS. — Le Nouveau Juif-Errant, vaudeville; Philippe, vaudeville; Avoué et Normand, vaudeville; Dame et Grisette, vaudeville.

GYMNASE ÉQUESTRE DE M. BASTIEN FRANCONI, au Colisée.

Jeudi 4 juin: Pour la première fois, grande manœuvre des mousquetaires, exécutée par neuf cavaliers, commandée par M. Bastien-Franconi; le Conscrip de l'Empire, scène à travestissements créée et exécutée par M. Bastien-Franconi; le Petit Matelot, scène mimique par le jeune Charles Price; Groupes en pyramides, par les artistes anglais; Jeux icariens, par M. Price et le jeune Charles; Intermèdes, etc. — On commencera à sept heures et demie.

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de la ville de Lyon pendant le mois de mai 1846.

Effectif au 1 ^{er} mai: Hommes.....	159
— Femmes.....	148
307	
Admis pendant le mois: Hommes.....	49
— Femmes.....	5
54	
Total.....	
331	
Sortis pendant le mois: Hommes.....	47
— Femmes.....	9
56	
Total.....	
26	
Effectif au 1 ^{er} juin 1846: Hommes.....	161
— Femmes.....	144
305	
Total.....	
505	

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} juin 1846.

La baisse des fonds anglais a réagi sur les nôtres et a rendu la liquidation très lourde. Le 3 0/0, offert avant l'ouverture à 84 1/2, a ouvert au parquet à 84 1/2; il a été coté à 84, et il a fermé à 84 1/2 en liquidation et à 84 20 pour fin du mois.

La baisse sur les chemins de fer a recommencé. Plusieurs lignes n'ont pas été cotées. Orléans seul parait résister au mouvement.

Trois pour cent.....	84 20	CHEMINS DE FER.	
Quatre pour cent.....	106 25	Saint-Germain.....	» »
Quatre et demi pour cent.....	» »	Versailles (rive droite).....	» »
Cinq pour cent.....	119 80	— (rive gauche).....	275 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Orléans.....	1240 »
Trois pour cent belge.....	» »	Paris à Rouen.....	» »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	99 1/2	Rouen au Havre.....	» »
Cinq pour cent belge.....	» »	Avignon à Marseille.....	870 »
Cinq pour cent napolitain.....	» »	Strasbourg à Bâle.....	215 »
Récépissés Rothschild.....	102 »	Orléans à Vierzon.....	» »
Cinq pour cent romain.....	100 1/4	Orléans à Bordeaux.....	605 »
Cinq pour cent portugais.....	» »	Amiens à Boulogne.....	487 50
Trois pour cent espagnol.....	38 1/2	Montereau à Troyes.....	567 50
Deux 1/2 p. 0 0 hollandais.....	» »	Bordeaux à la Teste.....	» »
Banque de France.....	3445	Chemin du Nord.....	735 »
Comptoir Ganneron.....	» »	Dieppe et Fécamp.....	» »
Banque belge.....	» »	Paris à Strasbourg.....	502 50
Caisse Lafitte.....	1215	Tours à Nantes.....	512 50
Obligations de Paris.....	1420	Paris à Lyon.....	537 50

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 3 juin.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		FIN COURANT.		15 PROCHAIN.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	»	»	872 50	876 25
prime.....	»	»	»	»	885	»
Paris à Orléans.....	»	»	1240	»	1255	1258 75
prime.....	»	»	»	»	1245	»
Paris à Rouen.....	»	»	»	»	1010	»
prime.....	»	»	»	»	1017 50	1020
Orléans à Vierzon.....	»	»	»	»	625	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	733 75	737 50	733 75	737 50
prime.....	»	»	»	»	743 75	745
Paris à Lyon.....	»	»	555	556 25	555	557 50
prime.....	»	»	»	»	540	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

... La parenté n'est rien...
 Tout cela, préjugés, vains rêves du vieux temps;
 C'est pour le peuple enfin que sont faits les parents...
 Tout ce qui vit n'est fait que pour nous réjouir,
 Et se moquer du monde est tout l'art d'en jouir;
 Chacun n'est que pour soi...
 Tout est bien, tout est mal, tout le monde est content...
 ... Rien n'est vrai sur rien...
 ... Si je suis trahi,
 Je suis tout consolé, je me suis réjoui.
 ... On ne le voit d'après ces citations, un sans-souci sans égal,
 aussi raffiné que possible; c'est enfin tout ce qui plus tard
 arrive impitoyable de Jean-Jacques Rousseau. Cette pièce ouvre
 les portes de l'Académie française en 1748. On peut reprocher
 au Méchant d'avoir trop peu d'action, de manquer
 de développement; peut-être Gresset aurait-il pu mettre plus
 dans la conception du caractère principal; peut-être aurait-il
 quel esprit de vanité et d'émulation les vices de Cléon
 origine, et comment, parmi une certaine classe d'hommes,
 le mépris a pu devenir l'objet d'une lutte d'amour-propre.
 On peut croire que cette absence de tout sentiment honnête et
 ne pouvait être une jouissance personnelle et solitaire. La gaieté
 qu'on voit donner au Méchant n'est point dans la nature. Faire
 plaisir que lorsque la société vous en récompense, et cela
 souvent ainsi pour que Gresset eût pu essayer de le représenter
 ces défauts sont bien compensés par les qualités que nous
 citons ci-dessus.

... — Chamblain de Marivaux, né l'an 1688 à Paris, travailla
 avec une admirable fécondité. Son théâtre contient plusieurs
 pièces, parmi ces nombreuses pièces, on ne peut guère citer que les
 suivants: *L'Épreuve*, *les Fausse Confidences*, *le Legs* et *les Jeux de l'Amour*.
 Marivaux, Maître et valet, grande dame et soubrette, grand seigneur
 et valet, prince et procureur, tout le monde, chez lui, parle le

même langage, et ce langage est le verbiage qui depuis Marivaux a reçu le nom de *marivaudage*. Ses personnages ont un langage très joli, très fin et très délicat, très apprêté, visant toujours au pittoresque, mais au pittoresque en miniature. Il noue et dénoue de petites intrigues, qui roulent sur des travestissements, des méprises, des mésalliances. Il s'est peu ou pas attaché à la peinture des mœurs et des travers de la société, et cependant, sans s'en douter, et tout en visant à un autre effet, il n'en est pas moins un peintre aussi fidèle que les autres auteurs comiques. Chez Marivaux, c'est encore le mot qu'on ne dit pas, le mot qu'on traîne indéfiniment. Il lui faut aussi à lui, comme à Scudéry, plusieurs volumes, pour faire dire à deux amoureux qu'ils brûlent d'amour l'un pour l'autre. Ses développements sont infinis, ses pensées alambiquées; il y a par-ci et par-là mille et mille obstacles, mais des obstacles infiniment petits, qui arrêtent presque toujours un aveu, et Dieu sait quel aveu! C'est la montagne en travail qui enfante une souris. Au premier abord, on croirait que ses personnages sont vertueux, puisqu'enfin ils tergiversent tant. Il n'en est rien pourtant; et on le voit bien clairement, quand on songe que des gens vertueux doivent plus s'effaroucher que les personnages de Marivaux. C'est par une modestie outrée, une retenue excessive; mais gardez-vous de croire que c'est par vertu: la société d'alors était trop corrompue pour cela. Au seizième siècle, on exagérait tout, même le vrai. Au dix-septième siècle, on revint de ces exagérations, et on sut mieux appliquer la maxime: *Oportet sapere ad sobrietatem*. Et au dix-huitième siècle, la science du bien et du mal fut peut-être trop complète. Marivaux a peint le côté ostensible des mœurs de son siècle et fait deviner le reste. Ce point, qui lui est particulier, n'est pas le moins curieux. C'est bien Marivaux, mieux que nul autre, qui nous apprend qu'à son époque on était moins naïf et moins souple, mais aussi plus modeste et plus retenu dans le langage; qu'on faisait beaucoup de jeux d'esprit, et que si l'on n'était ni sage ni vertueux, on paraissait au moins à la sagesse et à la vertu.

LA CHAUSSEE. — Pierre-Claude Nivelles de la Chaussée, né à Paris en 1692, donna, âgé de plus de quarante, *la Fausse Antipathie*, comédie où s'annonçait déjà le genre auquel il devait se livrer. C'est le drame, genre mixte entre la tragédie et la comédie, alliant l'intérêt du roman aux

pleurs de Melpomène et au rire de Thalie. Le drame est la tragédie de la bourgeoisie; il est né de l'avènement de la bourgeoisie dans la société. Ayant acquis la noblesse par des mariages, la magistrature par des charges achetées, de l'argent en tripotant les affaires, la bourgeoisie voulut aussi avoir son théâtre à elle, comme l'avaient eu les grands. Elle voulut s'intéresser à ses propres infortunes et applaudir à son héroïsme. En cela, rien que de juste. Elle tenait le milieu entre les nobles et le peuple; il fallait donc que le nouveau genre introduit au théâtre fût aussi le milieu entre la comédie, théâtre du peuple, et la tragédie, théâtre des grands. Eh bien! c'est à la Chaussée, d'après certains critiques, que nous devons l'heureuse découverte du drame, si toutefois nous devons l'appeler heureuse. La Chaussée fit le *Préjugé à la Mode*. C'était le préjugé qui ne permettait pas à un mari de se montrer amoureux de sa femme. Ainsi fut créé le drame, que Terence avait créé déjà à Rome dans *l'Andrienne*. Pourquoi donc le pauvre mari n'ose-t-il pas se montrer amoureux de sa chère moitié? C'est qu'il craint les railleries et le *qu'en dira-t-on*.

La Chaussée est un homme doué d'une sensibilité douce et vraie, un écrivain chaleureux, touchant, sans déclamation, abondant en mouvements généreux qui émeuvent et attendrissent l'âme. Son style est pur, mais en général pas assez soutenu; il est facile, mais parfois il devient faible. Il a des vers bien tournés, comme celui-ci :

Le devoir d'une femme est de paraître heureuse.

Mais aussi il en a beaucoup de lâches et de négligés. Ses pièces sont un peu trop larmoyantes; aussi Piron disait qu'il allait aux sermons du révérend père La Chaussée. En général, la versification de La Chaussée n'est pas aussi bien travaillée que la fable; mais, tout considéré, il doit être mis au nombre des écrivains qui ont bien mérité de la scène française; et si le genre nouveau qu'il y apporta était subordonné aux deux autres, il eût été assez de goût pour le restreindre dans de justes limites, chose que n'ont pas les fabricateurs de nos drames, et assez de talent pour ne pas y être surpassé.

(La suite au prochain numéro.)

Eaux minérales naturelles, hydro sulfureuses, de Cauvalat, près du Vigan (Gard).

Le joli établissement de bains de Cauvalat est en pleine activité depuis le 15 mai. L'été de 1846, qui paraît devoir être très chaud, promet un grand nombre de baigneurs à cet établissement, qui est si heureusement situé, à 32 kilomètres de Nîmes et de Montpellier, et dans le plus joli et le plus frais vallon des Cévennes. Nul doute

que ces bains, par leur position pittoresque, leur efficacité reconnue, le confortable qui y règne, les soins pressés qu'y reçoivent les baigneurs, l'excellente table et les distractions de tout genre qui s'y trouvent, ne continuent à être le rendez-vous d'été de l'élite de la société des départements méridionaux.

L'établissement est aujourd'hui en mesure de pouvoir fournir aux baigneurs tout ce qu'ils ne voudraient pas apporter en fait de linge et d'argenterie.

S'adresser, pour avoir des appartements, à M. Ernest Pelon, directeur des bains de Cauvalat.

LA PÂTE DE GEORGE pour la guérison des MALADIES DE POITRINE est la plus agréable et la plus efficace. Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Châlons-sur-Saône, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56; Mâcon, FOURCHER-MOSSER, pharmacien, et Genève (Suisse), ROZIER, Grande-Rue, 1.

Etude de M. Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, 29.

Le samedi 13 juin 1846, à midi, Par-devant le tribunal civil de Lyon, VENTE JUDICIAIRE

EN QUATRE LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE, De la pleine propriété de différents ténements de terre, vignes, verger et pré,

ET DE LA NUE PROPRIÉTÉ D'UNE

MAISON BOURGEOISE

avec bâtiments et enclos contigus;

Le tout situé en la commune de Soucieux-en-Jarret, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône),

Dépendant de la succession de Jean-Pierre Perrel.

PREMIER LOT. Un tènement de terre, vignes et verger, territoire de la Mondonne, de la contenance de 5 hectares 80 ares; mise à prix: cinq mille francs, ci..... 5,000 fr.

DEUXIÈME LOT. Un tènement de terre, pré et broussailles, de la contenance de 1 hectare 35 ares 40 centiares, situé au territoire des Seignes ou Glancier; mise à prix: ci..... 1,500 fr.

TROISIÈME LOT. Un tènement de terre et pré, territoire du Grand-Pré ou Garon, de la contenance de 1 hectare 38 ares; mise à prix: trois mille francs, ci..... 3,000 fr.

QUATRIÈME LOT. Il consiste en la nue-propriété d'une maison bourgeoise, avec bâtiment d'exploitation, composé d'écurie, cellier, cuvier, avec cave voûtée et fenil, cour close de murs, jardin, puits à eau claire et enclos, le tout au territoire du Pré-Pallu, de la contenance de 88 ares; mise à prix, ci..... 6,000 fr.

L'usufruit de ce lot est réservé aux mariés Perrel et Chambry, plus que septuagénaires.

Les adjudicataires des trois premiers lots entreront en jouissance le 1^{er} octobre 1846. Il est convenu avec le fermier: 1^o qu'il abandonnera à ladite époque les prés des Saignes et de Garon ainsi que le champ de trèfle au lieu de la Mondonne, et qui a été semé au mois de mars 1845; 2^o qu'il ne laissera pas à sa sortie les terres ensemencées; 3^o qu'il ne récoltera les fruits actuellement pendans qu'au moment de leur maturité, fût-ce après le 1^{er} octobre.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Vignat, avoué à Lyon, quai de l'Archevêché, n^o 29. Signé VIGNAT. (2858)

Etude de M. Berloty, notaire, place des Terreaux.

A VENDRE pour cause de décès, un fonds d'hôtel, situé près des Terreaux, pourvu d'une clientèle nombreuse et ancienne. Le mobilier a été entièrement renouvelé, et les bâtiments viennent d'être rafraîchis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

S'adresser chez M. Berloty, notaire. (589)

A VENDRE, Pour cause de cessation de commerce et pour entrer en jouissance de suite,

LE FONDS DE L'HOTEL DES CHAMPS-ÉLYSÉES, Situé à Mâcon, place de la Barre.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, soit au propriétaire, soit à M. Lamain, notaire à Mâcon, rue Lamartine, n. 30, et à Lyon, à M. Laval, notaire, rue Saint-Pierre, n. 10. (3950)

A VENDRE à très bon marché. — Fonds d'un petit hôtel restaurant bien achalandé. (607) S'adresser rue Bât-d'Argent, n^o 12, au 4^{me}.

COMMERCE DE DÉTAIL.

Une dame achèterait comptant un fonds de commerce d'un détail agréable dans un bon quartier et offrant des bénéfices.

S'adresser rue Bât-d'Argent, 12, au 4^e. (608)

A VENDRE DE SUITE à un prix modéré, piano de six octaves et demie en bois d'acajou. S'adresser rue Vieille-Monnaie, n. 14, à l'épicier, au rez-de-chaussée. (609)

A VENDRE pour cause de maladie, petit fonds de rouennerie, toilerie, blouses et chemises confectionnées, ayant petit loyer, dans un des quartiers les plus fréquentés.

S'adresser côte Saint-Sébastien, n. 15, chez M. Gacon, ferblantier. (610)

AVIS La maison de placement des personnes du sexe féminin, place Saint-Pierre, n. 2, au 2^e, ayant été fermée pour cause du décès de M^{me} DUCREUX, vient d'être rouverte sous la direction de M^{me} SEIGLE, qui pourvoira comme par le passé les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (611)

EAUX MINÉRALES SALINES ET SULFUREUSES D'URIAGE.

A UNE HEURE ENVIRON DE GRENOBLE.

Ces Eaux, dont la réputation s'accroît tous les jours, et où l'on trouve toutes les ressources qu'on rencontre dans les établissements les plus importants, s'ouvrent cette année, comme de coutume, le 1^{er} juin.

On trouve à Grenoble, pour se rendre à Uriage par une route magnifique et pittoresque, outre deux départs par jour, l'un à six heures du matin et l'autre à deux heures de l'après-midi, toutes sortes de voitures à volonté.

Pour les renseignements, on peut écrire en affranchissant à M. le receveur des Bains, à Uriage (Isère). Ces Eaux, spéciales contre toutes les maladies de la peau, sont aussi renommées pour les affections rhumatismales, nerveuses, hypochondriaques, scrofuleuses, pour les maladies utérines, etc. Les enfants faibles, peu développés, même rachitiques, en éprouvent des effets très salutaires. (1338)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Muret fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlons, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4873)

Chez M. Vernet, place des Terreaux, Bayon, rue Neuve, 7, et André, place des Célestins, à Lyon.

SIROP ET PÂTE DE NAFÉ ARABIE

Seuls PECTORAUX approuvés par les PROFESSEURS et CHIMISTES de la Faculté de MÉDECINE de Paris.

RACAHOUT DES ARABES

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine ou de l'estomac. (5144-7838)

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS.

Le **SIROP ANTI-PHLOGISTIQUE DE BRIANT**, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de médecine. Ce Sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies d'où résultent les **rhumes, catarrhes, crachements de sang, croupes, coqueluches, dysenteries**, etc. (Le Sirop non contrefait se reconnaît aux capsules métalliques qui recouvrent le bouchon et qui portent le cachet: Briant, à Paris; Sirop anti-phlogistique, et au prospectus qui se délivre avec chaque bouteille.)

PHARMACIE BRIANT, rue Saint-Denis, 137 (ci-devant 141 et 154), et chez MM. Vernet, pharmacien à Lyon; Ayot, à Villefranche; Bouvier, à Thizy; Champin, à Givors. (5292)

A VENDRE Pour cause de changement de commerce, **BON FONDS DE CABARET-RESTAURANT bien achalandé.** (567) S'adresser à M. Cherblanc, place Sathonay, 6.

A LOUER DE SUITE Un vaste magasin, arrière-magasins et chambres, au centre de la grande rue de la Guillotière, n. 78. S'adresser à M. Berger, cours de Broches, n. 9, à la Guillotière. (586)

A VENDRE A L'AMIABLE pour cause de santé, un très bel établissement en pleine activité, donnant de très bons résultats. On donnera des facilités pour le paiement, et, au besoin, on laissera une commandite importante, si l'acheteur offre des garanties suffisantes. S'adresser franco, à Lyon, à M. Dulac, arbitre de commerce, rue de la Cage, 13. (1357)

A VENDRE pour cause de départ, **un fonds d'épicerie** bien achalandé, ayant un bon détail, situé grande rue de la Guillotière, n. 53. S'y adresser. (593)

BONNE OCCASION A CÉDER Un fonds de librairie, papeterie et abonnement à la lecture, très achalandé et parfaitement situé dans une ville de vingt mille âmes. L'acquéreur aura la faculté de ne prendre que les agencements. S'adresser franco à M. Vidal, libraire, à Vienne (Isère). (606)

A LOUER pour la Saint-Jean prochaine, appartement de cinq pièces fraîchement agencées, toutes sur le devant de la maison, rue du Bois, n. 13. S'y adresser, de deux à quatre heures. (2019)

CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES, De BOUTRON-ROUSSEL, fabricant à Paris, boulevard Poissonnière, 27. Ce Chocolat rafraîchissant, d'une digestion facile, est un aliment aussi agréable que salutaire pour les personnes d'un tempérament échauffé. Il est recommandé dans les irritations de poitrine ou d'estomac, dans les affections catarrhales et les gastrites. Dépôt général au magasin de THES DE CHINE, place des Célestins, n. 6, et dans toutes les bonnes maisons de Lyon. (4747)

A LOUER pour la Noël prochaine, deux vastes magasins et appartements, place Bellecour, 19. S'adresser au concierge. (592)

CHANGEMENT DE DOMICILE. A compter du 24 juin prochain, l'étude de M. AUBERT, huissier, sise actuellement rue Trois-Carreaux, sera transférée grande rue Mercière, n. 2, et quai Saint-Antoine, n. 11, à l'angle de la rue des Souffletiers. (1703)

DARTRES ET MALADIES SECRÈTES. Guérison prompte et radicale de ces maladies par le véritable Rob anti-syphilitique de BOUYEAU-LAFFEYEUR. Ce remède, seul approuvé par le gouvernement, guérit en secret, en peu de temps et à peu de frais, tous les accidents occasionnés par les virus de la syphilis, des dartres, de la gale ou des scrofules ou des rhumatismes; de même qu'il guérit les accidents occasionnés par le mercure. C'est aussi le seul remède de précaution que l'on doit prendre quand on a eu recours aux injections et au copahu, principalement lorsqu'on veut se marier. L'instruction se délivre gratis au dépôt du Rob, à Lyon, à la pharmacie de M. Lardet, place de la Préfecture, 16, et chez M^{me} veuve Forgues, place des Terreaux, 10, où l'on trouve le dépôt du Kaiffa d'Orient: 4 fr.; des Capsules Human, prix: 3 fr.; et des Pralines de Dariès au cubèbe: 4 fr. (5383)

PROCÈS-ROUZ. **DÉSIR ET ARQUICHE,** SEULS CONCESSIONNAIRES. Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19. Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs. On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300) LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue de la Poinaillerie, 19.

VENTE AUX ENCHÈRES APRÈS DÉCÈS

D'UN MOBILIER

Dépendant de la succession bénéficiaire du sieur André-Antoine Bouvier, marchand de charbons, rue du Boeuf, n^o 10,

ET D'UNE CONSTRUCTION EN BOIS, BRIQUES ET PLÂTRE.

Située à Lyon, cours Charlemagne, n^o 106, dépendant de la même succession.

Le vendredi cinq juin 1846, à dix heures du matin, il sera procédé au domicile dudit sieur Bouvier, rue du Boeuf, n^o 10, par le ministère d'un commissaire priseur de cette ville, à la vente aux enchères des objets mobiliers dépendant de ladite succession, consistant notamment en tables, chaises, bois de lit avec sommiers élastiques, matelas, glaces, horloge, commode, armoire, secrétaire, linge de table et de lit, trousseau à l'usage d'homme, etc., etc.

Et le vendredi 19 juin, il sera procédé, presqu'à Perrache, cours Charlemagne, n^o 106, à la vente aux enchères d'une construction en bois, briques et plâtre, située audit lieu et sur un terrain appartenant à la société du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, composée de plusieurs pièces au rez-de-chaussée, d'une écurie, d'un grenier à foin et d'un premier étage; un cheval, une charrette, un lit garni et divers autres objets mobiliers; charbon de terre de diverses qualités, sacs, mesures, etc.

Cette vente aura lieu à la requête de M. Joseph-Marie Bouvier, commis-négociant à Lyon, en qualité de légataire universel, sous bénéfice d'inventaire, dudit André-Antoine Bouvier, et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, en due forme. (3157)

Etude de M. Bernard, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n^o 16.

VENTE JUDICIAIRE, Par le ministère de M. Rey, syndic et agent de change près la Bourse de Lyon,

DES ACTIONS DE LA COMPAGNIE DES HAUTS-FOURNEAUX

ET FONDERIES DU RHONE, Appartenant à MM. Beaugelin et Ramay, ex-gérants de ladite Compagnie.

La vente aura lieu le samedi, lundi et mardi, six, huit et neuf juin 1846, à la Bourse de Lyon, sise au palais Saint Pierre, place des Terreaux, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Le prix sera payable comptant. Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Eugène Mottard, liquidateur judiciaire de la Compagnie des Hauts-Fourneaux du Rhône, dans les bureaux de la compagnie, sis à la Mulatière, et à M. Bernard, avoué, quai de la Baleine, 16, à Lyon. (2820)

A VENDRE Un fonds de ferronnerie. S'adresser à M. Dero-mas, rue Confort, 20, au 1^{er}, à Lyon. (600)

COMPAGNIE DU SOLEIL.

ASSURANCES MUTUELLES SUR LA VIE. Autorisée par ordonnance royale.

CAPITAL SOCIAL: UN MILLION, Entièrement distinct de celui de la compagnie contre l'incendie.

Placement de capitaux avec ou sans aliénation, pour assurer dans l'avenir, moyennant un léger sacrifice, une fortune convenable aux personnes de tout âge, une dot aux enfants, etc., etc.

S'adresser à M. Boucaud, agent fondé de pouvoirs, rue du Palais-de-Justice, 4, à Lyon. (1351)

SIROP PHLENTÉRIQUE

contre LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES. CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU, Maître en pharmacie et Docteur-Médecin, Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, les toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 45 f. (Affranchir.) (4200)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN

COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN À PARIS. Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CRUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot: 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Sain-André, 2. (5146-7834)